



22 Rue Haute – 6791 ATHUS

RECRUTEMENT D'UN ELECTRICIEN À TEMPS PLEIN À TITRE CONTRACTUEL (H/F) – NIVEAU D2 OU NIVEAU D4 – POUR LE SERVICE TRAVAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'AUBANGE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT

Conditions de recrutement

- être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne doivent être porteurs d'un permis de travail ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- pour le niveau D2 : être porteur d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire (2ème degré - CESDD) ou posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou posséder le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME). Ces diplômes ou certificats doivent être en rapport avec le domaine de l'électricité. En cas de diplôme(s) étranger(s), fournir l'équivalence.
pour le niveau D4 : être porteur d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou posséder le diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME). Ces diplômes ou certificats doivent être en rapport avec le domaine de l'électricité. En cas de diplôme(s) étranger(s), fournir l'équivalence.

Toutes les conditions précitées devront être remplies à la date de clôture des candidatures.

- satisfaire à l'examen de recrutement consistant en maximum trois épreuves (article 42 du statut administratif en vigueur) :
 - La première épreuve est destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement. Elle se présente sous la forme d'un test éventuellement standardisé et informatisé (questionnaire à choix multiples);
 - La deuxième épreuve se présente sous la forme de tests d'aptitudes et, éventuellement d'un questionnaire de personnalité qui permettent d'évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction.
Les tests sont administrés par le personnel communal formé à leur administration et interprétation.
Les résultats de ces tests sont traités dans une stricte confidentialité.
Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve et dont la deuxième épreuve fait apparaître que leur profil de compétences correspond à celui qui est recherché participeront à la 3ème épreuve.
 - La troisième épreuve se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet:
 - d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc.;

- de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé;
- d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir;
- d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif;
- d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus et versés dans la réserve de recrutement.

Dès après le recrutement, il sera procédé à la constitution d'une réserve de recrutement valable pendant 2 ans et reprenant tous les candidats ayant satisfait aux examens mais non retenus dans un premier temps.

Fonction

MISSIONS

L'électricien (H/F) analyse la situation de terrain et le contexte pour contrôler le bon fonctionnement des installations électriques. Il/elle effectue des activités logistiques en plaçant les appareils électriques. Il/elle produit un résultat visible en réparant les dysfonctionnements constatés et en codifiant les mesures pour effectuer les calculs nécessaires à son travail (la puissance, l'intensité des pertes des courants ...).

Activités prioritaires demandées par la fonction (liste non exhaustive) :

- Diagnostiquer le type de dysfonctionnement, la panne électrique.
- Faire les liens entre les situations, les éléments, les schémas électriques.
- Interpréter les schémas électriques.
- Calculer et dimensionner les données techniques nécessaires à l'élaboration des installations électriques.
- Calculer la puissance.
- Calculer les charges.
- Calculer les quantités de matériel.
- Attirer l'attention sur les installations électriques dangereuses.
- Contrôler le fonctionnement des appareils électriques et les mettre en service.
- Détecter l'origine des pertes d'électricité.
- Inspecter l'état des installations électriques d'un bâtiment.
- Isoler les installations pour éviter les pertes électriques.
- Mesurer les courants électriques.
- Tester le fonctionnement d'installations sous tension.
- Vérifier la conformité des installations électriques.
- Vérifier la qualité des montages électriques.
- Effectuer les dépannages dans les bâtiments communaux.
- Installer des appareils en basse et haute tension.
- Installer les tableaux électriques, les disjoncteurs.

Complémentaire à ces activités prioritaires, il/elle pourrait également être amené(e) à (liste non exhaustive) :

- Dessiner les plans des installations électriques.
- Programmer les appareils à minuterie.

Conditions de travail

Régime de travail	38 heures/semaine, temps plein
Contrat	CDD en vue d'un CDI
Salaire	Barème D2 : min 15.272,74 € - max 20.680,92 € ; soit indexé au 01/07/2016 : min 25.056,46 € – max 33.929,12 € Barème D4 : min 15.823,55 € - max 23.131,96 € ; soit indexé au 01/07/2016 : min 25.960,12 € – max 37.950,29 €

Avantages

- Chèques-repas
- Pécule de vacances
- Allocation de fin d'année

Dossier de candidature

- A adresser sous pli recommandé au Collège communal d'Aubange
rue Haute 22 à 6791 ATHUS
ou
- A déposer contre accusé de réception au service du personnel de la Commune d'Aubange
rue Haute 38 à 6791 ATHUS
ou
- A envoyer par mail (seuls la lettre de motivation et le CV peuvent être transmis de cette manière) au service du personnel de la Commune d'Aubange (un accusé de réception sera renvoyé) au personnel@aubange.be

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme/certificat requis ou de l'équivalence ;
- copie du permis de travail, le cas échéant ;
- extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois ;
- justificatif(s) ou attestation(s) d'expérience professionnelle, le cas échéant ;

Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir un :

- extrait d'acte de naissance,
- certificat de domicile et de nationalité daté de moins de 3 mois,
avant de pouvoir prétendre à une désignation par le Collège communal.

Les candidatures doivent être rentrées pour le **17 février 2017** au plus tard, le cachet de la poste ou la date de l'accusé de réception faisant foi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service du Personnel (☎ 063/38.09.55 ou 063/38.09.58 ou 063/38.09.53).

Commune d'Aubange, le 18 janvier 2017

Par le Conseil,

**Le Directeur général,
(s) ANTONACCI T.**

**Le Bourgmestre,
(s) BIORDI V.**